

1622 September 5., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. AMBASSADOREN ROBERT] MIRON AN [ALT] AMMANN  
 [UND DERZEITIGEN ZUGER TAGSATZUNGSGESANDTEN KONRAD III.]  
 ZURLAUBEN, "CAP.<sup>NE</sup> D'UNE COMPAGNIE DE SUISSE AU REGI-  
 MENT DES GARDES DU ROY [LUDWIG XIII.]", LUZERN

"J'ay veu et consideré la lettre que ce porteur m'a rendue de vostre part et me rejouis de ce que vous et Mons.<sup>r</sup> [Heinrich] Reding vous devez trouver en l'assemblee [der V kath. Orte] convoquée [für den 6. September 1622] a Lucerne<sup>1</sup> [- Schwyz war dann allerdings nicht durch Reding vertreten -] esperant que ce sera un moyen de faire valoir soubz main comme de vous mesme les raisons que nous avons concertées ensemble sans qu'il soit besoing comme Je croy de m'en declarer ouvertement seulement fays-Je un mot de Lettre pour lad<sup>e</sup> Conference que Je vous envoie a cachet volant vous priant d'adviser avec ... Reding s'il sera a propos de la presenter et de ce que vous aurez a dire en suite afin de ne perdre point de temps en cette affaire et selon voz advis Je me disposeray a y rendre les offices Convenables mais Je voudrois bien qu'auparavant tous les Cantons catholiques ou la plus grande partie de ceux qui y ont de l'auctorité peussent considerer que l'execution que nous recherchons du traicté de madrid [vom Jahre 1621] par le moyen de la promesse spécifié par icelluy est le plus assuré et court chemin pour sortir les Grisons de peyne et maintenir parmy leur estat la religion Cath. que l'on y voit maintenant en si grand danger [=Bündnerwirren], J'eusse esté bien ayse de scavoir qui est ce Zuriquois qui a esté voir l'homme que me mandez a Raperschwil ne scachant si c'est de ce costé la ou d'ailleurs que l'on luy a parlé de ce que nous pratiquons prez des Cantons Catholiques par l'entremise de noz amys mais Jl m'a mandé qu'on n'estoit pas bien content de cette procedure c'est possible un tour de ses souplesses ou Jl n'y a pourtant raisons qui vailles car de nous Jmaginer qu'il n'y a que luy qui puisse bien faire l'experiance du passé nous deffend de le Croire et de dire que le memoire que vous avez emporté et dont M<sup>r</sup> le Cap.<sup>ne</sup> ... [?]<sup>2</sup> a en le semblable puisse apporter aucun preiudice dans l'affaire que nous voulons rechercher pour le bien du pays parmy voz Compatriotes c'est chose qui a esté veue et approuvée de trop de gens entenduz et plus pratiqué que luy aux affaires de la suisse aussy ne sera ce pas de ce Costé la que J'en approuveray la censure mais au Contraire en esperay[-]Je la confirmation de la Cour ou tout cela a esté veu maintenant, Je ne

*vous presciray dont[!] rien pour Lucerne mais Je vous prie de veiller soigneusement a tout ce qui s'y fera et dira et me mander aussytost ce que vous aurez faict de ma lettre afin que Je prene mes mesures ladessus Cependant Je me recommande a voz bonnes graces et a Celles de Mons<sup>r</sup> Reding qui aura communication de tout s'il vous plaist ...".*

Abschliessend weist Miron nochmals darauf hin, dass er es ihnen, Zurlauben und Reding, überlasse, ob sie besagtes Schreiben ihren Mitgesandten [auf der Tagsatzung zu Luzern] zur Kenntnis bringen wollten oder nicht.

1) s. EA V 2, 308 (Nr. 256). Von Frankreich berührenden Traktanden ist dort allerdings nicht die Rede!

2) *Cap<sup>ne</sup> Enab* =Capitaine General?

Original, mit Siegel - AH 71, 229-230 - Blatt 230<sup>r</sup> leer

114

1628 Dezember 21., Paris

A

SCHREIBEN VON [BARTHELEMY] ROLLAND AN [ALT] AMMANN [UND DERZEITIGEN STADT- UND AMTSRAT KONRAD III.] ZURLAUBEN, "CHEVALIER DE L'ORDRE DU ROY [LUDWIG XIII.] ET CAPPITAINE D'UNE COMPAGNIE AU REGIMENT DE SES GARDES SUISSES", ZUG

*"L'jnterruption de noz ordinaires causée par la violence de la maladie [die Pest gemeint?] quj regne a Lyon, a tellement Jnterrompu nostre correspondance que la pluspart de noz lettres se perdent, Ou si elles arrivent a bon port, elles sont de si vieille datte, que ce qu'elles contiennent n'est plus nouveau, et par consequent mal reçeu; Par les troys derniers courriers Je vous ay escrit et ... [remis] mes lettres au hazard, si elles sont perdues dans la franche comté ou elles passent a present, Les Espaignolz n'y trouveront rien dont Jlz puissent tirer advantage; Au contraire Jlz verront comme les hollandoyz ont escorné la flotte des Jndes de plus de huict millions, Et aucuns tiennent qu'ell'est entierement perdue pour eux. Walter [M ü l l e r] vostre vallet arriva Jcy le 19.<sup>e</sup> de ce moys avec le Cuysinier [Robert H u g o] auquel Je payay a l'jntant ce que m'aviez ordonné, Bien fasché qu'il ne vous aye esté plus utile, M.<sup>r</sup> [Beat Thomas] S t o c k e r vostre [Garde]lieutenant est aussy arrivé avec vostre Compagnie quj est a Argenteuil avec celle*